

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	SOLEIL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	121. au dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. m.	0 h. m. 27.	7 h. m.	Nouvelle lune.	8	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribus aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :
10 francs pour 3 mois ;
30 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département de Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 mai 1839.

Deux choses servent d'appui aux gouvernements ; l'amour du peuple et la force matérielle des bataillons. L'amour du peuple se traduit en dévouement, car le peuple est désintéressé, ardent, courageux, et ce n'est pas sans combatte qu'il voit renverser ceux qu'il aime. La force matérielle des bataillons est une puissance inintelligente, qui va où on la pousse. C'est le vent qui s'engouffre dans une gorge, et détruit tout ; c'est l'eau qui se précipite et entraîne, quand on a coupé la digue, le polder, et ouvert une route à l'inondation. L'amour du peuple s'aliène, se perd, et fait place à l'indifférence quand on n'a montré que dédain pour ses vœux, oubli pour ses services, incurie pour ses besoins ; quand on a fait succéder la désillusion à toutes ses espérances. La force des bataillons ne raisonne pas, elle agit ; quelle que soit la désaffection des hommes, un lien puissant, terrible, celui de la discipline, les retient, les enchaîne, les pousse aux dangers quand la voix du chef crie : En avant ! Ils combattent, ils tombent, ils meurent sans passion, souvent même en déplorant, dans les luttes civiles, la fatalité qui les mène. Le sentiment de leur conservation, l'idée exagérée du péril, les poussent seuls quelquefois à des actes inutiles de cruauté.

Si vous mettez en face l'un de l'autre le peuple et l'armée, la victoire appartiendra évidemment au peuple chez qui l'audace remplacera la discipline, chez qui le nombre écrasera la tactique. Deux révolutions ont assez démontré la vérité de cette assertion.

Il y a quelques jours à peine, un petit nombre d'hommes, se faisant illusion sur leurs forces, ont tenté de renverser le gouvernement. Ils sont venus, au milieu d'une population de huit cent mille âmes, élever des barricades dans les rues, s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, du Palais-de-Justice, des postes qu'ils ont trouvés sur leur passage, et livrer bataille à l'armée. Le peuple, ou plutôt la population, n'a pris aucune part au combat ; elle ne s'est déclarée ni pour ni contre les insurgés. Comment eût-elle pris parti pour eux, quand elle ignorait au nom de quel principe ils venaient combattre, quand elle doutait si Bonaparte était l'ombre qui entraînait ces cohortes, ou si la république envoyait ses martyrs ? Prise à l'improviste par l'insurrection qui surgissait tout-à-coup, sans dire ses vœux, ses desirs, sans montrer son drapeau, sans proclamer son but, la population est restée froide, indifférente. La seule chose qui apparut évidemment dans les tentatives insurrectionnelles, c'était le désir de renverser le gouvernement existant, et la population n'a rien fait pour l'empêcher.

Au milieu de ces populeux quartiers où l'insurrection avait surgi, au milieu de cette foule immense qui sillonne les rues de Paris le dimanche, il ne s'est pas trouvé un homme pour protester contre les tentatives des insurgés, pas une voix qui ait osé s'élever en faveur du gouvernement auquel on déclarait la guerre, pas une main disposée à démolir les barricades. On laissait faire, on regardait, on attendait ; la foule inerte laissait attaquer avec indifférence ce gouvernement qu'elle a élevé de ses mains, il y a moins de neuf ans. La force matérielle est venue seule renverser les obstacles impuissants qui lui étaient opposés.

Il n'y a donc plus aujourd'hui moyen de s'abuser, il n'y

LES AMES DU PURGATOIRE.

Il signor Gennaro Pamphili, qui est mort à Paris dans la première année du siècle, était, en 1776, un des plus beaux hommes de Naples, sa patrie ; il avait alors vingt-huit ans, une santé d'athlète, une grande fortune, et il était également en bonne odeur auprès des grandes dames de Naples, des danseuses de San-Carlo et des filles de pêcheurs, trois classes de la société napolitaine qui savent priser à leur valeur la beauté, la force et l'argent.

Pamphili vivait heureux quand il lui prit envie de voyager ; il croisa à la gellatura, au cheveu de la Vierge, à la liquéfaction du sang de saint Janvier, son patron, et avait une foi sincère à toutes les traditions religieuses de ses compatriotes ; à cela près, c'était un fort grand philosophe. D'ailleurs, homme d'un sens droit, et qui avait au plus haut degré cette qualité que M. de Stendhal se plaît à reconnaître dans les Italiens : il était naturel.

Pamphili partit de Naples pour aller en France, et, arrivé à Marseille, il prit une chaise de poste et s'en fut tout droit à Paris. Il avait des lettres pour Caraccioli, et celui-ci le produisit dans sa société ; Mme d'Epinay, Grimm, Diderot, Saint-Lambert, le baron d'Holbach, tous gens fort aimables chez lesquels il soupa après l'Opéra et dont les discours peu orthodoxes glissaient sur lui sans ébranler sa foi. D'Alembert y perdait ses mathématiques, Mme de Lespinasse sa grâce insinuante, et l'aveugle Mme de Duffaut ses épigrammes les plus acérées.

Après un séjour assez long à Paris, le jeune Napolitain voulut voir la merveille intellectuelle du temps, l'homme qu'un pou voir peureux et peut-être jaloux éloignait de la France : Voltaire. Pamphili était on ne peut mieux placé pour cela. L'abbé Caraccioli se faisait gloire d'être un des disciples du grand homme ; Mme de Duffaut était son amie ; la merveille de Ferney louait les vers de Saint-Lambert, aimait Grimm et ménageait Pamphili parti pour Genève les poches de sa voiture pleines de missives en vers et en prose ; c'était un catéchumène, un disciple qu'on envoyait à Ferney. Voltaire le livra d'abord à son aumônier le père Adam, qui, disait-il, n'était pas le premier homme du monde, mais qui se chargerait de le dégrossir. Peu

à pas d'illusion possible ; l'opinion publique se prononce assez clairement. Le sentiment le moins ennemi que le gouvernement inspire, c'est l'indifférence ; l'indifférence qui ne renverse pas, mais qui laisse tomber.

Et comment cela ne serait-il pas ainsi ? La démocratie, toujours grandissante, n'est-elle pas toujours combattue, refoulée par un pouvoir qui oublie son origine, qui méconnaît les tendances de l'esprit public ! N'y a-t-il pas un parti qui gouverne en rêvant apanages, richesses, cour ! qui est toujours absorbé dans les calculs de l'égoïsme, sans prendre nul souci des besoins du peuple ! Ce parti n'a-t-il pas faussé par la corruption l'expression des vœux du pays légal, déjà si restreint ! A-t-il craint par ses manœuvres de jeter l'inquiétude dans cette nation si pleine de franchise et de dévouement ? n'a-t-il pas, pour faire triompher ses idées, entravé la marche régulière des affaires, jeté partout la perturbation, arrêté l'essor de l'industrie et mis les travailleurs hors d'état de gagner leur pain ! Toutes les idées populaires n'ont-elles pas été laissées sans satisfaction, toutes les garanties de la liberté brisées ou du moins attaquées une à une ! Notre révolution n'a-t-elle pas été jetée en holocauste aux cabinets absolus qui se parlaient l'Europe ! n'est-elle pas devenue pour eux un objet de risée ! A tous les malheurs publics, à toutes les tentatives de renversement, n'a-t-on pas opposé des tentatives réactionnaires ! A-t-on voulu comprendre que le meilleur moyen de conservation était de reconnaître au temps sa puissance, et de faire progresser les institutions pour les mettre en harmonie avec les progrès de l'opinion publique !

Aujourd'hui l'indifférence des populations répond aux actes du gouvernement, parce qu'il faut aux populations autre chose que des formes et des paroles. Si cette indifférence qui laisse agir est le but que se sont proposé nos modernes Machiavels, ils peuvent se réjouir, ils ont atteint leur but. Ce n'est pas à nous de leur faire comprendre ce qu'il y a pour eux de dangers dans cette insouciance, nous nous bornons à constater les faits.

Au milieu des malheurs publics, dans les luttes de la barricade comme dans les luttes des champs de bataille, il y a un sentiment qu'il ne faut jamais oublier ; c'est celui de l'humanité. Vainqueurs ou vaincus, les blessés ont droit à des soins ; l'ennemi disparaît sur la civière, sur le lit d'hôpital, où tous sont égaux, où les souffrances seules font la différence. Si la justice informe, l'homme de la loi doit céder le pas au médecin et laisser guérir avant de savoir s'il devra condamner. La torture morale peut tuer le blessé, aussi bien que la torture physique ; la loi a répudié la seconde ; l'humanité doit faire repousser la première.

Ces réflexions nous sont inspirées par le fait que nous transmettait hier notre correspondance particulière, et insérée dans notre numéro d'hier. Un blessé devait subir l'amputation du bras jusqu'à l'épaule, les médecins étaient prêts, et le magistrat ne quittait pas le chevet du malade, qui a dû attendre un moment plus propice pour pouvoir supporter l'opération. Nous ignorons quel était cet homme ; mais quelque importance qu'on attachât à ses réponses, ne pouvait-on attendre que la science, en le mutilant, lui permit de vivre ? A-t-on calculé si différer l'opération n'était pas le condamner à une mort inévitable ? S'il devait

de jours après, il l'entreprit lui-même. Pamphili l'étonnait par sa bonne loi naïve, par le luxe candide de ses croyances superstitieuses ; il écoutait patiemment Voltaire, comprenait très-bien ses raisonnements ; mais il souriait sans répondre, et avait pour l'incrédulité du philosophe une tolérance que celui-ci ne conservait pas toujours avec son jeune antagoniste.

— *Son tutti ladroni*, disait Voltaire en tripignant. Et Pamphili était fort scandalisé. Il retourna à Naples aussi dévot et surtout aussi superstitieux qu'il en était parti ; c'était conversion manquée, les philosophes en étaient pour leurs frais, et le pauvre abbé Caraccioli eut besoin de tout son esprit pour repousser les épigrammes dont, au sujet du jeune Napolitain, on accablait sa patrie.

— *Pazienza, pazienza*, disait l'abbé, *Pamphili è galant' uomo*.

Cependant Pamphili, à Naples, reprit sa vie accoutumée ; il laissa dormir dans son esprit le souvenir des entretiens de Voltaire, des soupers du baron d'Holbach, et courut comme auparavant les actrices de Saint-Charles et les belles dames de la rue de Tolède. Sur ces entrefaites, il perdit sa mère, et cet événement qui doublait sa fortune l'affligea profondément. Une nuit que, vêtu de deuil, il se promenait dans la rue de Tolède, seul et livré tout entier aux regrets d'un bon fils, il quitta sans s'en apercevoir cette rue bruyante, et, de détours en détours, arriva jusqu'à une petite place où la foule se pressait devant une barricade en bois, théâtre ordinaire du seigneur Polichinelle ; le spectacle n'était pas encore commencé, mais les chandeliers brûlaient devant la scène et le rideau ne pouvait pas tarder à se lever. En attendant, un gros homme d'une quarantaine d'années, l'œil vif et le geste animé, faisait l'annonce d'une biguette à la main.

— *Per Bacco!* disait-il, mes frères et mes sœurs, nous allons donner une représentation qui va mettre le paradis tout entier en joie, qui va attirer sur nous toutes les bénédictions du ciel, et faire chanter aux anges leurs plus beaux cantiques. Ce n'est pas pour moi que je travaille cette nuit, mes amis, ni pour ma femme, ni pour mes enfants, mais pour ces pauvres âmes du purgatoire qui souffrent, qui pleurent loin du paradis, et que nos aumônes peuvent y faire entrer. — Au bénéfice des âmes du purgatoire ! — Voici une bourse de cuir ici, pendue au côté

succomber à la douleur d'une opération difficile, ne pouvait-on le laisser mourir en paix ? Les prisons qui regorgent d'hommes arrêtés ne fourniraient-elles pas assez de renseignements ? Ceux qui ont combattu à côté de lui ne diront-ils pas ce qu'il fut, ce qu'il a fait, et quel mobile le faisait agir ? Si le blessé succombait aujourd'hui à la suite du retard apporté à l'amputation, si la fièvre s'emparait de lui à la suite des émotions de l'interrogatoire, et rendait impossible l'opération, quelle grave responsabilité ne pèserait pas sur le magistrat ! Quelque parti que l'on serve, quelque gouvernement que l'on défende, le zèle va trop loin quand il prolonge les souffrances d'un blessé, quand il compromet la vie d'un malade. Quelque froide impassibilité qu'on apporte dans les débats des tribunaux, il faut montrer plus d'humanité dans un hôpital, et ne pas étaler un cœur sec et froid devant d'horribles souffrances. L'humanité en France passe toujours avant la justice.

Le *Courrier français* discute ainsi la position du nouveau cabinet :

Le ministère ne peut pas avoir deux protecteurs. Il y aurait de l'inconséquence, il y aurait de la duplicité à briguer la bienveillance de M. Barrot, pendant que l'on accepte la domination de M. Guizot. Il faut opter entre le patronage hautain des doctrinaires et la neutralité de la gauche et du centre gauche, neutralité secourable au besoin, si les actes du ministère autorisaient ce concours. Nous entendions il y a peu de jours M. Dufaure déclarer qu'il n'entrerait pas dans un ministère doctrinaire, et qu'ayant voté contre les lois de septembre, il ne pouvait pas s'associer à des hommes qui faisaient consister leur politique dans le maintien de ces lois. Quel parti prendrait maintenant M. Dufaure, si M. Guizot ou M. de Broglie était adjoint au conseil ? Et ne se trouve-t-il pas déjà opprimé entre M. Cunin-Gredaine et M. Duchâtel ? Il faut donc que le ministère s'explique, qu'il choisisse ouvertement entre la politique du centre gauche et celle du centre droit. Un gouvernement est tenu de dire ce qu'il est et ce qu'il veut. Nous donnera-t-on la conversion des rentes ? Que fera-t-on pour les entreprises de chemins de fer ? Donnera-t-on suite au traité de commerce qui est en projet entre la France et l'Angleterre ? Viendra-t-on au secours de l'Espagne, et a-t-on une pensée arrêtée sur la question d'Orient ? Les réformes d'intérêt politique et les réformes d'intérêt social trouveront-elles dans le ministère un adversaire ou un promoteur intelligent et résolu ? Prépare-t-il une solution pour les difficultés les plus urgentes, pour la question des sucres et pour celle des prisons ? Un cabinet homogène se juge sur les noms qui le composent ; mais un ministère pris dans les opinions les plus diverses a besoin de se faire et de présenter des principes de conduite, pour décider ses adversaires autant que ses amis.

Nous approuvons fort cette opinion du *Courrier français*, et s'il est vrai, comme on l'annonce, que le nouveau cabinet doit très-prochainement porter aux chambres une demande de fonds secrets, il est très-probable que les questions qu'il soulève seront résolues à la tribune. Le vote des fonds secrets est un vote de confiance, et pour obtenir la confiance de la chambre, il faudra que le ministère du 12 mai expose sa politique d'une manière un peu plus intelligible que ne l'a fait M. le maréchal Soult à la tribune de la chambre des députés et à la tribune de la chambre des pairs.

Aujourd'hui encore, nous assure-t-on, plusieurs arrestations nouvelles ont été faites, mais par compensation on a déjà remis en liberté quelques personnes arrêtées dans la bagarre et qui se sont fait réclamer.

de la maison du seigneur Polichinelle, je vais y déposer mon offrande : que ceux qui veulent gagner les indulgences, que ceux qui veulent délivrer leur père ou leur mère, ou un parent, des feux du purgatoire, fassent comme moi ; la recette entière, sans qu'il y manque un denier, sera versée sur l'autel de San-Gennaro, près du cimetière, où les morts reposent en paix.

Tommaso, le plus célèbre montreur de marionnettes de Naples en 1776, tira alors de sa poche un beau ducat d'argent, le fit reluire devant la flamme d'une chandelle et le déposa dans la bourse. De leur côté, tous les assistants se fouillaient, et la menue monnaie et les pièces blanches pleuvaient dans l'escarcelle.

— Si M. de Voltaire était auprès de moi, pensa Pamphili, si j'avais sous mon bras Mme d'Epinay ou Mme de Lespinasse, que d'épigrammes, que de plaisanteries ne feraient-ils pas tous contre ce pauvre homme qui va tirer du purgatoire tant d'âmes en peine, tandis qu'à Paris et à Ferney Dieu sait ce qu'ils font !

Pamphili pensa à sa mère, à laquelle de son vivant il avait reconnu quelques petits défauts qui pouvaient bien s'être opposés à ce qu'elle entrât au ciel tout droit ; il chercha sa bourse dans sa poche, prit un beau ducat d'or et s'en fut le jeter pieusement dans la bourse de cuir.

Alors le rideau se leva, et Tommaso, caché dans la baraque, commença sa pièce. Polichinelle parut en pleureuse ; son père venait de mourir d'une indigestion de macaroni ; sa mère avait succombé à *l'aria cattiva* ; les médecins avaient tué sa femme ; il était orphelin et veuf ; il se lamentait, il pleurait, il appelait tous ses voisins à son aide. Le bon commissaire qu'il avait rossé la veille accourait ; le médecin venait à son tour, et Polichinelle lui pardonnait d'avoir laissé mourir son père et sa mère, en souvenir de sa femme dont il l'avait débarrassé. Enfin arrivait *il signor abbate*, qui demandait si les parents de Polichinelle étaient morts en bons chrétiens : le père était gourmand, la mère mauvaise langue, la femme coquette, peccadilles pour lesquelles on ne va pas en enfer, mais seulement en purgatoire ; il s'agissait de les tirer de là. Polichinelle s'y refusait.

— Ils ne m'ont rien laissé, disait-il ; d'ailleurs je dirai des prières.

— Vous êtes un pécheur, seigneur Polichinelle, et vos prières

On assure qu'un des domestiques de M. le comte du Bouzet a été arrêté ce matin comme prévenu d'avoir pris part à l'émeute. (Nouvelliste.)

On a commencé dès aujourd'hui au Petit-Luxembourg des dispositions pour remettre en état les prisons qui y ont été construites à l'époque du procès d'avril. Les démolitions exécutées pour ouvrir une entrée au jardin, au travers de l'ancienne orangerie, nécessiteront peut-être de nouveaux arrangements.

Les pertes constatées en ce moment sont considérables. Jusqu'ici le nombre des tués ou décédés à la suite de leurs blessures se monte à 150. Sur ce nombre, le chiffre des pertes de la troupe de ligne entre, dit-on, pour un tiers. Un seul bataillon du 7^e de ligne, qui fut, au moment même de son arrivée dans Paris, dirigé dimanche soir vers le point central de l'insurrection, ce seul bataillon a eu dans cette soirée quinze hommes tués. Dans la garde municipale, la perte en tués se monte à 6 hommes. Les blessés sont au nombre de 36.

Avant-hier au soir, une jeune fille de 20 ans, demeurant avec son père, rue du Temple, n° 60, venait de se retirer dans sa chambre, et se préparait à se coucher, lorsqu'une balle partie de la rue vint briser une des vitres et l'atteignit au cœur. Elle est morte sur le coup, et c'est seulement hier que son malheureux père, inquiet de ne pas la voir et de ne recevoir aucune réponse d'elle, a pu connaître le malheur qui venait de la frapper.

Nous lisons dans le National :

On nous assure qu'hier, à la suite d'un grand déjeuner, un bal a eu lieu chez M. d'Appony, pendant que l'on se battait encore dans nos rues. Nous doutons qu'il fût permis à M. de Saint-Aulaire de prendre un pareil divertissement, s'il y avait des barricades dans les rues de Vienne.

La Quotidienne parle en ces termes du même fait :

Nous avons été étonnés en apprenant que Mme l'ambassadrice d'Autriche n'avait pas contremandé sa matinée dansante, et qu'une réunion brillante avait eu lieu hier pendant que l'émeute parcourait les rues de la capitale. Nous étions disposés à blâmer cette fête si peu en rapport avec les circonstances; mais nous avons été informés que M. le comte d'Appony avait consulté la cour et reçu l'autorisation expresse de donner cette matinée dansante.

Paris, 16 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un rapport au roi de M. le ministre de la guerre qui propose la fondation à Paris d'un collège arabe.

Le régime de ce collège comprendra : 1^o l'hospitalité à donner, pendant leur séjour, aux notables indigènes de l'Algérie autorisés à voyager en France; 2^o l'éducation spéciale des enfants arabes placés dans l'établissement sous la surveillance d'hommes recommandables et pieux de leur nation, et instruits par des professeurs français selon des réglemens et un programme arrêtés par le ministre de la guerre; 3^o une école d'interprètes pour l'arabe vulgaire et l'idiome algérien, où seront admis gratuitement, comme externes, un nombre déterminé de jeunes Français, assujétis à certaines épreuves ou conditions. Dans leurs communications nécessaires et de tous les jours, les élèves de langues différentes pratiqueront les uns envers les autres une sorte d'enseignement mutuel, et, sous un double rapport, le collège arabe deviendra la pépinière des interprètes destinés aux services publics en Afrique.

Ce rapport a été approuvé par le roi.

— Par suite de la nomination de MM. Cunin-Gridaine, Duchâtel, Dufaure, Passy, Teste et Schneider aux fonctions de ministres, une ordonnance royale vient de convoquer les collèges électoraux ci-après désignés, dans les villes et aux jours indiqués au tableau qui suit, à l'effet d'élire chacun un député, savoir :

Ardennes (3^e arrondissement électoral), à Sedan, le 8 juin.

Charente-Inférieure (4^e arrondissement électoral), à Jonzac, le 8 juin.

Idem (7^e arrondissement électoral), à Saintes, le 8 juin.

seront sans efficacité.

— Et bien! répondait Polichinelle, vous qui êtes un saint, priez pour moi.

Alors il signor abbate tendait la main.

Polichinelle faisait la grimace; mais il détachait de son cou une belle chaîne d'or, qu'il donnait à l'abbé, et celui-ci faisait un sermon sur les peines du purgatoire, sur le feu qui brûle les âmes malheureuses, sur la soif qui les dévore; il était pathétique, éloquent; il persuadait Polichinelle, qui tout en pleurant se dépouillait de sa montre, d'un assez beau brillant qu'il portait au doigt, et tirait enfin sa bourse; l'abbé redoublait alors d'éloquence, il peignait le ciel entr'ouvert, il faisait voir les âmes du purgatoire prêtes à monter au paradis, et n'attendant qu'une dernière aumône pour jouir de la gloire éternelle; l'argent de Polichinelle allait rejoindre ses bijoux. Mais ce qu'il y avait de plus singulier, et ce que Tommaso avait calculé avec beaucoup de sagacité, c'était que l'éloquence de l'abbé faisait autant d'effet sur les spectateurs que sur Polichinelle, et que les femmes, les *facchini*, qui habitaient ce quartier de Naples, suivaient exactement la pantomime de Polichinelle, et qu'il jetaient dans la bourse hénante au devant de la baraque leurs anneaux d'argent, les aiguilles qui retenaient leurs cheveux, et les plus petites pièces de monnaie cachées dans les replis de leurs poches. Il signor Pamphili, dont l'imagination était aussi facile à séduire que celle de ses compatriotes, se séparait aussi peu à peu de ses ducats, et se laissait attendrir ni plus ni moins que Polichinelle. Quand la récolte et la pièce furent finies toutes deux, Tommaso sortit de sa baraque, éteignit les chandelles, mit soigneusement la bourse dans sa poche, et saluant gravement l'assemblée :

— Grâce à Dieu et à vous, mes amis, dit-il, tous nos parents seront bientôt en paradis.

Il prit ensuite nonchalamment le chemin du théâtre d'*el Forria*. Il était à peu près trois heures du matin; à Naples on ne respire guère au mois d'août que la nuit. Pamphili avait encore deux heures à perdre avant de rentrer au logis; il suivit machinalement Tommaso qui, d'un pas indolent et humant l'air, se prélassait dans les rues. Après une demi-heure de marche, le maître de Polichinelle s'arrêta devant un cabaret d'assez belle apparence; il y entra d'un pas résolu, et Pamphili fit comme lui.

Eure (5^e arrondissement électoral), à Louviers, le 8 juin.
Gard (4^e arrondissement électoral), à Uzès, le 15 juin.
Moselle (6^e arrondissement électoral), à Sarreguemines, le 8 juin.

— M. Dubois, inspecteur-général des études, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé conseiller au conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. Villemain.

Si le nouveau ministre de l'instruction publique faisait dans son département beaucoup de nominations aussi justes que celle-là, il obtiendrait l'approbation générale du pays; mais, pour avoir toujours la main aussi heureuse, il faudrait que M. Villemain consentit à se défaire de son chef de personnel, M. Delebèque, contre les injustices duquel l'Université a eu tant de fois à réclamer.

— Le *Moniteur* publie, dans sa partie non officielle, les deux dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, le 15 mai.

» Par décret du 10, la reine d'Espagne a accepté la démission de MM. Pita-Pizarro, Chacon et Hompanera. Elle a nommé, pour les remplacer par intérim, MM. Vigodet, Arrago et José Fervaz.

» Guardamino est tombé au pouvoir d'Espanero avec 300 prisonniers. »

— Le *Moniteur* annonce que la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans toute la France, et que le contre-coup des tristes événements de Paris n'a pas compromis un seul instant la paix publique dans nos grandes villes. Cela n'a rien qui nous étonne; mais qu'en faut-il conclure, si ce n'est qu'on aurait tort de faire payer au pays la déplorable échauffourée de Paris?

— La chambre des députés s'est réunie hier et aujourd'hui dans ses bureaux pour la continuation du budget de 1840; chaque bureau ne comptait pas plus de quinze à vingt membres. Le nombre des députés qui assistent aux discussions des bureaux se réduit de plus en plus. Cette négligence mérite d'être signalée.

On dit que la chambre sera convoquée pour demain en séance publique, à l'effet d'entendre une communication du gouvernement. Cette communication est, dit-on, relative à une demande de fonds secrets. Le nouveau cabinet veut, à ce qu'il paraît, faire résoudre de suite la question de son existence.

— La cour des pairs s'est réunie hier à huis-clos, en chambre du conseil, pour délibérer sur les mesures à prendre par suite de l'ordonnance royale qui l'a saisie de la connaissance du complot du 12 mai.

M. Frank-Carré, procureur-général, a été introduit, ainsi que MM. Boucly et Nougier, ses substituts, et il a prononcé un réquisitoire par lequel, après quelques considérations générales sur le caractère des attentats commis dans les journées des 12 et 13 mai, il a requis qu'il plût à la cour ordonner l'apport à son greffe de toutes les pièces du procès, et désigner tels de MM. les pairs qu'il lui plairait pour procéder à l'information.

La cour, après en avoir délibéré en l'absence de M. le procureur-général et de ses substituts, a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

La cour des pairs,

Vu l'ordonnance du roi en date d'hier,

Vu l'article 28 de la charte constitutionnelle,

Où le procureur-général du roi en ses dires et réquisitoires,

Et après en avoir délibéré,

Donne acte audit procureur-général du dépôt par lui fait sur le bureau de la cour d'un réquisitoire renfermant plainte contre les auteurs, fauteurs et complices des attentats à la sûreté de l'Etat commis à Paris dans les journées des 12 et 13 de ce mois;

Ordonne que par M. le chancelier de France, président de la cour, et par tels de MM. les pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à l'instruction du procès, pour, ladite instruction faite et rapportée, être par le procureur-général requis et par la cour statué ce qu'il appartiendra;

Ordonne que, dans le cours de ladite instruction, les fonctions attribuées à la chambre du conseil par l'art. 128 du code

— Holà, hé! s'écria Tommaso, holà! garçon, une soupe aux coquillages, un jambon de Sorrente, du vin de lachryma-christi, du rosoglio; et la Nicetta, ajouta-t-il, et la Nicetta, est-elle venue?

— La Nicetta, la Zerbinetta et le padre Geronimo vous attendent depuis une heure, répondit avec respect le garçon, en désignant du doigt un petit cabinet à vitrage où étaient les convives de Tommaso.

Pamphili s'empara d'un cabinet voisin, où, sans être vu, il pouvait tout voir et surtout tout entendre. Ce furent d'abord des embrassades sans fin. Nicetta, belle brune de vingt ans, ne pouvait pas détacher sa jolie bouche des grosses joues de Tommaso; il padre Geronimo, jeune théatin d'une figure sérénaphique, était au mieux avec Zerbinetta, blonde aux cheveux dorés, plus fraîche et plus jolie qu'une madone; la table fut bientôt couverte de vins, le potage excitant ne tarda pas à paraître sous les plus joyeux auspices.

— Eh bien! Tommaso, qu'avons-nous fait cette nuit? demanda Nicetta.

— Polichinelle s'est conduit à merveille, répondit Tommaso en jetant la bourse de cuir sur la table; regardez, mes enfants.

Et tandis que les jeunes filles comptaient les anneaux d'argent, séparaient les pendants d'oreille et maniaient les ducats d'or de Pamphili, Tommaso racontait par quelle ruse il avait fait une si belle moisson.

— *Evviva* les âmes du purgatoire, disait-il; ces imbéciles qui ne préferaient pas un *grano* à des vivants, auraient donné jusqu'à leur chemise pour des morts. Nicetta, tu auras une belle chaîne et une parure de corail plus rouge que le vermillon.

— Mais, dit Zerbinetta d'une voix douce où il entraient peut-être le regret de n'avoir point de corail, qui dira les messes pour les âmes du purgatoire?

Un long éclat de rire fut la réponse de Tommaso, qui avala un grand verre de lachryma-christi et coupa une énorme tranche de jambon.

— Tommaso, dit le théatin d'un air béat, j'ai perdu hier tout mon argent au jeu; les âmes du purgatoire viennent de t'enrichir; prête-moi dix ducats pour acheter une robe à Zerbinetta; saint Janvier te les rendra.

Tommaso, en galant homme, prit dix ducats qu'il mit dans

d'instruction criminelle, seront remplies par M. le chancelier de France, président, et par celui de MM. les pairs commis par lui pour faire le rapport, et MM. le marquis de Laplace, le comte Philippe de Ségur, le comte de Ham, Félix Faure, le comte de Mosbourg, le baron Petet (de la Lozère), le vicomte Villiers du Terrage, le vice-amiral Hulgau, Laplagne-Barris, Rouillé de Fontaines, Maillard, Laplagne-Barris.

Que la cour commet à cet effet, lesquels se conformeront d'ailleurs pour le mode de procéder aux dispositions du code d'instruction criminelle, et ne pourront délibérer s'ils ne sont au nombre de sept au moins;

Ordonne que les pièces de conviction, ainsi que les procédures et actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de la cour;

Ordonne pareillement que les citations ou autres actes du ministère d'huissier seront faits par les huissiers de la chambre; Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du roi. (Suivent les signatures.)

Les commissions déléguées par la cour ont immédiatement pris communication de l'instruction qui est suivie depuis trois jours par MM. les juges d'instruction Perrot, Jourdain, Zangiacomi, Legonidec, Voizot, Berthelin, Bouloche, Salmon et Geoffroy-Château.

Il paraît que l'intention de la cour des pairs serait de terminer promptement l'instruction et de hâter le jour du jugement; mais, quelle que soit la célérité de l'information, il est probable qu'un délai assez long sera nécessaire pour mettre fin à ce procès, car quelques-uns des inculpés sont blessés trop grièvement pour que leur guérison soit prochaine.

Des commissions rogatoires ont, dit-on, été envoyées sur différents points du royaume. On cite Lille, Strasbourg, Lyon et Grenoble comme les villes qui auraient eu connaissance des événements qui devaient éclater à Paris.

On s'occupe, depuis quarante-huit heures, de restaurer la prison du Luxembourg dans laquelle, dit-on, seront transférés sous peu de jours les principaux accusés.

— Un ordre de la cour des pairs est arrivé aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, à l'effet de placer dans une salle particulière les blessés des 12 et 13 mai, afin que la police puisse exercer sur eux une surveillance plus rigoureuse.

— L'instruction relative au *Moniteur républicain* est terminée, et cette affaire sera jugée dans la première session de juin, sous la présidence de M. Moreau. On présume qu'elle occupera sept à huit audiences.

— Voici les nouvelles que nous avons recueillies dans l'après-midi.

Des modifications importantes vont avoir lieu dans la constitution du ministère de la guerre; l'emploi des directeurs-généraux est supprimé.

M. le général Cubières quitte la direction générale du personnel et remplace le général Schneider au comité de l'infanterie.

M. Cubières est remplacé par M. le général Trézel, qui aura le titre de directeur du personnel.

M. Martineau-Deschenets quitte la direction générale de l'administration de la guerre; il est nommé secrétaire-général du ministère.

Il paraît que M. d'Haubersaert et M. Dumon (du Lot), que M. Guizot avait voulu imposer à M. Duchâtel, n'ont pas été agréés. On disait, cet après-midi, à la salle des conférences, que le joug de M. Guizot commençait à peser à M. Duchâtel, et qu'il cherchait à s'en débarrasser. On annonçait en même temps que M. Rivet, député et ancien préfet du Rhône, allait être nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

On parle toujours de M. Boudet ou M. Mottet comme devant être nommé secrétaire-général ou sous-secrétaire-d'état au ministère de la justice. M. Teste hésite encore et ne fera son choix que dans quelques jours.

M. Legrand, directeur-général des ponts-et-chaussées, est nommé sous-secrétaire-d'état au ministère des travaux publics. M. Legrand a même commencé aujourd'hui son déménagement pour aller demeurer dans la résidence que sa nouvelle position lui assigne.

les mains de Geronimo.

— Tiens, dit-il, voilà l'argent d'un bon jeune homme rétro de noir qui me l'a donné pièce par pièce; il faut que ce soit un gentilhomme qui a perdu sa maîtresse, ou quelque étudiant qui aura hérité d'une vieille femme. Mais si saint Janvier venait à manquer de parole et à ne pas faire son miracle?

— Allons donc, dit le théatin, c'est moi qui suis chargé de tout; l'affaire ne peut pas manquer.

Tommaso le regarda d'un air malin, et Geronimo, à qui le lachryma-christi déliait la langue, ajouta :

— Nous chauffons la pierre de l'autel : dès que la fiote sainte est placée dessus et qu'elle ressent la chaleur, le miracle est fait, et je tends l'aumônière de velours.

Si Tommaso ne fit pas dire de messes pour les âmes du purgatoire, il but du moins à leur santé; on but aussi à saint Janvier, puis aux beaux yeux de Nicetta et aux sourires de Zerbinetta; mais il signore Pamphili n'avait aucun intérêt à assister au dénouement de la fête. Il se leva sans bruit, paya le sorbet qu'il avait demandé par contenance, et reprit le chemin de sa maison. En repassant dans la rue de Tolède, il lui prit fantaisie d'entrer chez la signora Carletta, la merveille de Naples alors, avec laquelle il était au mieux, et qu'il négligeait depuis la mort de sa mère.

— La signora est partie hier au soir pour Cazerte, lui dit un valet; mais elle doit revenir ce matin. Vous pouvez l'attendre, signor Pamphili; elle ne tardera pas à rentrer.

Pamphili s'étendit sur un canapé qu'il avait lui-même donné à la signora, et dont il avait pris le modèle dans le boudoir de Mme du Barri, à Versailles. Quelques moments après, la danseuse arriva. Elle était brillante de gaieté, de toilette et de pierreries; elle s'avança les bras ouverts vers le jeune homme.

— O mon cher Pamphili! lui dit-elle.

— Où avez-vous pris ces beaux diamants qui pendent à vos oreilles, Carletta? Il me semble que je les connais.

— Ces diamants? ils sont assez beaux, il est vrai, mais la matière est antique; je les enverrai à mon orfèvre qui me fera

— Mais de qui les tenez-vous?

— C'est le jeune de Montefiascone, abbate di santa Maria di

sanità, qui, hier, après la représentation, les a mis en jouant

C'est, dit-on, samedi que le ministère portera à la chambre une demande extraordinaire de fonds secrets. Aujourd'hui, à quatre heures, MM. les députés n'avaient pas encore reçu de convocation pour demain.

Nous avons appris avec plaisir, cet après-midi, que M. le colonel Pellion, qu'hier on avait dit mort, va beaucoup mieux et qu'on a maintenant l'espoir de le sauver.

Nous avons parlé hier d'une pétition des élèves de l'Hôtel-Dieu au conseil des hôpitaux, rédigée dans le but d'éloigner les juges d'instruction du chevet des blessés trop faibles pour supporter un interrogatoire. Voici le texte de cette pétition :

MM. les membres du conseil d'administration des hôpitaux.

Messieurs, Ce matin, dans le service de M. Breschet, un juge d'instruction se présentait pour interroger un blessé qui devait subir dans une heure la désarticulation de l'épaule. Nous avons tous protesté contre cet interrogatoire qui compromettait si évidemment et le succès de l'opération et la vie du malade.

Il ne doit y avoir dans les hôpitaux que des malades et des médecins.

C'est au nom de l'humanité et pour l'honneur médical que nous venons vous supplier d'obtenir que l'autorité exerce son droit seulement alors que la vie des blessés sera hors de danger.

Suivent environ 150 signatures d'élèves auxquels ne se sont pas joints les internes du service.

Voici maintenant le récit des faits qui se sont passés hier à l'Hôtel-Dieu, et que nous avons déjà racontés, mais d'une manière plus succincte. Nous les empruntons à la Gazette des Hôpitaux qui a paru ce matin, et qui ne fait que détailler davantage la fidèle narration du National.

Les tristes événements dont Paris a été le théâtre dimanche et lundi derniers ne sauraient être appréciés par nous, forcés que nous sommes de laisser ce devoir à nos confrères à cautionnement.

Il n'est qu'un point sur lequel aucun pouvoir ne saurait nous clore la bouche, c'est la surveillance et le soin des blessés reçus dans les hôpitaux. Bien que nos réflexions, sur un sujet pareil, aient déjà servi de prétexte à un procès, nous ne craignons point de nous exposer à de nouvelles vengeances, si la chose devenait nécessaire, laissant à qui de droit le ridicule et l'odieuse de l'attaque.

Après la juste réprobation dont la conduite de certaines autorités fut frappée en 1832, lors des événements de juin, on devait être loin de s'attendre à une nouvelle tentative en ce genre; cependant des soldats ont été, hier encore, placés en surveillance dans les salles, près des lits de blessés menacés d'une instruction judiciaire, et dont la position souvent désespérée devait imposer la retenue que commande souvent le malheur. C'est là un fait grave et dont la responsabilité doit retomber sur ceux qui ne craignent point d'ordonner de telles mesures. Les énergiques réclamations des élèves, jointes aux démarches de quelques chefs, ont délivré nos yeux de ce douloureux spectacle. Espérons qu'il ne se renouvellera plus, et qu'on voudra bien laisser mourir ou guérir tranquillement les malheureux qui expient si cruellement leurs actes, et que tout appareil de justice sera désormais écarté de l'asile sacré de la douleur.

Si pourtant, contre toute prévision, ce fait déplorable se renouvelait, nous engageons nos honorables confrères placés à la tête des services, à se rappeler les nobles et énergiques paroles de Dupuytren en 1832 :

« Depuis le 13 vendémiaire, disait alors ce chirurgien célèbre, je suis attaché aux hôpitaux; en aucun temps, après une réaction quelconque, sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, jamais je n'ai vu mettre à l'index les blessés par le parti vainqueur; jamais l'autorité n'a eu la pensée de faire juger par des conseils de guerre des malheureux qui avaient expié leurs fautes par des blessures, par la perte d'un membre, par le risque de la vie. »

Les chefs du service de santé, moralement responsables du succès de leur traitement et de la vie des hommes confiés à leurs soins, ont de droit la police de leurs salles, et aucune autorité ne peut les faire dévier de ce qui, pour eux, est un devoir.

— Avant de parler encore des faits qui ont accompagné et suivi la réclamation si noble des élèves de l'Ecole polytechnique, il est utile que nous reproduisions la lettre qu'ils ont adressée hier au Journal des Débats :

Monsieur le rédacteur, Les élèves de l'Ecole polytechnique ont à cœur de donner un démenti éclatant aux assertions renfermées dans votre article du

mes oreilles. Pamphili ne dit rien. C'étaient les diamants de sa mère que durant sa dernière maladie la pauvre femme avait envoyés à la Madonna della sanità pour obtenir une guérison, hélas! impossible. Ils valaient 30,000 écus. Pamphili rentra chez lui, mit ordre à ses affaires et courut à Ferney par le plus court chemin possible.

— Je suis à vos ordres, M. de Voltaire, dit-il au philosophe, son tuteur.

Quelques jours après, il y avait dans une lettre de Voltaire le post-scriptum suivant : « P. S. Je vous envoie, belle dame, l'épître à Uranie, avec quelques changements, et un jeune Napolitain de votre connaissance, tous frais converti; ce n'est pas moi qui ai fait cette cure, mais Polichinelle; je n'en suis pas jaloux; qu'importe de quelle part vient le bien, pourvu qu'il vienne? L'histoire est bonne, il signor Pamphili la conte à ravir; il y a là-dedans une Nicetta et une Zerbinetta, deux jolies friponnes qui feraient fortune à Paris. A Naples les pauvres filles en sont réduites à vivre aux dépens des âmes du purgatoire. Mille choses à l'abbé Caraccioli. »

Il signor Pamphili s'établit à Paris, qu'il ne quitta plus; il vécut en bonne compagnie et devint un grand philosophe. En 1787 il publia un volume dont le titre était démesurément long : De la gellatura, du cheveu de la Vierge, du sang de saint Janvier, des âmes du purgatoire et autres babioles. Le dépit d'avoir été dupé par quelques fripons napolitains lui tenait encore au cœur et le faisait aller trop loin. Les hommes ne savent garder de Paris; quelque tolérant que fût ce prélat, il dénonça le livre; les Babioles de Pamphili eurent les mêmes honneurs que l'Emile, elles furent brûlées par la main du bourreau au pied du grand escalier et l'auteur fut mis à la Bastille. L'ouvrage avait paru deux ans trop tôt; il est devenu aujourd'hui fort rare et fait la joie des bibliophiles, quand par hasard ils en rencontrent un exemplaire.

Pamphili vécut assez pour voir le miracle de saint Janvier arriver à heure fixe... par l'ordre du général Championnet. Il est mort sous le consulat.

MARIE AYCARD. (Courrier français.)

14 mai. Selon vous, ils auraient eu l'infamie de repousser à coups de fusil des gens désarmés et poursuivis qui leur demandaient un asile, et trois hommes seraient tombés sous leurs coups. Ce fait est de la fausseté la plus insigne. Ils ont vu des hommes sans armes et portant un cadavre les engager à les suivre; par des paroles amicales, ils les ont invités à se retirer; ils leur ont dit qu'étant restés étrangers à ces débats, ils ne pouvaient y prendre part. Persuadés ou déçus dans leur espérance, ces hommes se retiraient; des gardes municipaux à cheval, se précipitant sur ceux qui restaient encore, en ont tué deux sous les yeux de l'Ecole polytechnique indignée.

Telle est la véritable relation des faits; nous en garantissons l'authenticité sur l'honneur.

Cette lettre a été écrite par les élèves mardi, dès cinq heures du matin. Ils en ont discuté les termes entre eux, puis ils l'ont soumise au général Tolosé qui commande l'école. Le général obtint d'eux quelques suppressions, quoique avec peine, entre autres la suppression de ces mots: dont nous ne connaissons ni l'esprit ni l'intention, qui se trouvaient après le mot Débats. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que la feuille de la rue des Prêtres consentit à l'insertion de la lettre, et quatre envoyés de l'école durent insister avant-hier jusqu'à une heure du matin. Forcé, pour ainsi dire, à l'insérer, on lui fit subir un petit changement, qui n'est rien en apparence, et qui ne laisse pas d'avoir une grande portée; le point-virgule qui se trouve placé avant ces mots: par des paroles amicales, fut transporté après ces quatre mots, en sorte que, suivant la lettre, c'étaient les insurgés qui avaient eu des paroles amicales pour les élèves, et non pas les élèves qui en avaient eu pour les hommes désarmés qui leur demandaient un abri. Bazile n'aurait pas fait mieux.

La garde municipale s'est émue aussi; elle a porté plainte au ministre de l'intérieur dont elle relève directement; celui-ci en a référé au ministre de la guerre qui a fait mander aussitôt près de lui le général Tolosé. Nous ne croyons pas que les élèves consentent à une rétractation, la dernière phrase de leur lettre ne le fait pas supposer. Des élèves de l'Ecole, en qui nous avons toute confiance, nous ont affirmé verbalement que plusieurs gardes municipaux s'étaient montrés cruels ou provoquants; cruels, car deux hommes désarmés ont été tués à bout portant; et quand les élèves ont exprimé leur indignation, les gardes ont répondu que ces individus avaient fait partie d'une bande qui les avait attaqués sur la place Maubert. Admirable excuse, en vérité!

Provoquants, avons-nous dit; en effet, un garde municipal, le pistolet au poing, s'avança vers un élève, et lui dit avec un geste menaçant: « De quel bord êtes-vous? » Les camarades de cet élève crurent que cet insolent sbire allait faire usage de son arme, et ils s'approprièrent déjà à venger un assassinat...

La Gazette des Tribunaux, qui a publié une foule de mensonges sur les événements des 12 et 13, a dit que M. le général Tolosé avait étendu raide mort sur la place un insurgé, d'un coup de bâton; cela est faux. Par un malentendu, M. Tolosé asséna, il est vrai, un coup de canne à un des hommes qui s'étaient présentés aux élèves. Mais il fut reconnu que cet homme n'avait pas des intentions hostiles. M. Tolosé lui fit des excuses, on le pansa à l'infirmerie et il put s'en aller le même jour.

LE GÉNÉRAL ALLARD.

La nouvelle de la mort du général Allard se trouve aujourd'hui confirmée par les lignes suivantes du Bombay-Times :

Le général Allard fut saisi d'une suite d'attaques pendant qu'il passait en revue, à Peshawars, la légion française. Le docteur Bord, qui se trouvait sur les lieux où il remplissait une mission pour le gouvernement anglais, fut de suite conduit à sa tente et lui prodigua tous les secours de l'art. Ces soins furent inutiles et ne purent combattre la maladie à laquelle le général succomba le 23 janvier. L'origine du mal était une affection au cœur qui s'était déclarée depuis plusieurs années.

Jusqu'au dernier soupir le général Allard a conservé l'usage de ses facultés, et un instant avant sa mort il causait encore avec les officiers de son corps. Le général a exprimé la volonté d'être enseveli à Lahore, et a demandé que son corps fût embaumé. En arrivant à Lahore, son corps fut reçu avec tous les honneurs militaires.

Le général Allard était arrivé à Funjab en 1822. Son amabilité et son beau caractère attirèrent sur lui l'attention et l'estime des chefs de ce pays, qui lui ouvrirent une carrière qu'il a dignement remplie. Ses compatriotes doivent pleurer la perte d'un homme qui ne cessait d'employer son influence à la cour de son souverain dans l'intérêt de la France; le général Ventura, son digne compagnon d'armes, sentira vivement cette perte.

On écrit de Fort-Royal (Martinique), le 1er mars 1839 :

« La fièvre jaune, oubliée depuis plusieurs années, vient de reparaitre aux Antilles, et déjà un certain nombre d'hommes de la station ont péri victimes de cette cruelle et hideuse maladie. Des tremblements de terre, la fièvre jaune, que nous manquons-t-il pour être parfaitement comblés de tous les biens de la terre, si ce n'est un ouragan, autre gentillesse, fille du pays!... Pour se distraire sans doute de tant de malheurs qui pèsent sur son gouvernement, M. de Moges s'amusa à parader tantôt avec son escadron, dans la baie du Fort-Royal, et tantôt avec la garnison, sur la savanne, le tout avec une pluie battante qui a jeté impitoyablement à l'hôpital une grande quantité de pauvres soldats de marine, peu accoutumés aux pluies diluviennes des tropiques. »

Maintenant que nous sommes totalement envahis par la fièvre jaune, le gouverneur est allé se reléguer au vent de l'île où il pense que les exhalaisons des marais maritimes exercent une moindre influence. Vaine tentative! au vent, sous le vent, l'épidémie grandit chaque jour; c'est une promesse bien rassurante pour l'hivernage prochain! Mais passons outre, puisque la fièvre jaune, la peste et le choléra ne sont rien en comparaison de l'orgueil humain joint à la plus brutale incapacité.

Encore quelques mots sur nos Antilles, et j'ai fini ma lettre. Certains hommes qui prévoient sagement la chute prochaine de nos colonies, cherchent à les utiliser d'une manière avantageuse en faisant subir une révolution complète à leur genre d'industrie. Au lieu de la canne à sucre désormais vaincue par la betterave, on essaie de substituer l'éducation des vers à soie, quoique la chaleur jointe à l'excessive humidité de la température s'oppose à leur introduction. Les premiers essais n'ont pas été

heureux; mais ceux qui les ont tentés ne se confessent pas battus; pour arrêter, pour modérer la rapidité avec laquelle la chaleur favorise l'éclosion instantanée des vers, on a imaginé de former un entrepôt de glaces qu'on fera venir des Etats-Unis. La glace appliquée à l'éclosion réussit très-bien en Syrie où l'on élève des vers à soie en grande quantité; mais en Syrie la glace est plus près et son transport beaucoup moins dispendieux. Si les hommes qui ont eu cette idée de transformer l'industrie coloniale, parvenaient à réussir, le sort de nos Antilles, si longtemps et toujours menacé, se changerait en une prospérité inouïe, et la métropole elle-même, tributaire de l'étranger pour plus de la moitié de la soie qu'elle consomme, trouverait dans ses colonies un prétexte raisonnable de les conserver.

Le brick le Cygne est en croisière en avant de la Pointe-à-Pitre (île Guadeloupe) pour protéger les navires marchands. (Toulonnais.)

Tribunaux.

Aurisse, aux formes athlétiques, est un gros et joyeux enfant de la Haute-Auvergne; malgré ses quatre années de service comme grenadier dans le 21^e de ligne, il a conservé toute sa simplicité originelle et surtout un amour passionné de son pays. Tout ce qui rappelle à son souvenir l'écho de la montagne fait battre son cœur; il tressaille de joie aux rudes accents du patois qui viennent frapper ses oreilles. Son ame est en délire lorsqu'une ballade auvergnate est roucoulée par quelque fille de charbonnier, avec accompagnement d'une musette bien criarde et de coups de pieds bien ferrés pour marquer la tourbillonnante mesure.

Aurisse, dans un jour de congé, avait vu la forêt de Vincennes, diminutive bien mince, il est vrai, de celles qui virent son enfance, mais il la trouva belle, quand, à quelque distance de là, il entendit une bande de compatriotes en gaité suivant une musette qui s'acheminait vers un cabaret.

Au milieu du groupe une jeune fille aux formes vigoureusement arrondies, à l'œil vif, chantait l'hymne du pays avec grand chorus de toute la société et surtout de la voix de stentor des deux gaillards, à larges chapeaux, sur les bras desquels elle appuyait solidement ses deux poignets.

Aurisse bondit, suivit la voix qui se faisait jour à travers les modestes taillis de la royale forêt, et parvint enfin à se mêler au groupe. A la station, tous les Auvergnats mettent le verre à la main et fêtent l'uniforme du grenadier... On but, on mangea, on dansa... Enfin chacun passa la soirée gaiement, et le sensible Aurisse perdit la raison; il devint amoureux de la séduisante Catharino, qu'un cousin qui était chargé de veiller sur elle avait confiée à la loyauté du grenadier français.

Aurisse depuis ce moment ne rêvait que Vincennes; à chaque repos du jour, il courait de la caserne vers la barrière du Trône, et à peine avait-il eu le temps de voir la charbonnerie où se tenait la belle, qu'il fallait retourner au galop à Paris pour répondre à l'appel. Le désordre se mit dans le service. Aurisse de caporal devint simple grenadier par destitution. Ce sacrifice, il le subit par amour pour la payse; mais ce qu'il ne pouvait plus souffrir, c'était la salle de police et la consigne qui le privaient de sa liberté.

Amoureux et malheureux, le pauvre troupière trouva un expédient pour allier ensemble le service militaire et ses amours. Idée heureuse, se dit-il, c'est toi, Catharino, qui me l'as inspirée! Et aussitôt il courut chez son capitaine pour solliciter son admission dans les chasseurs dits de Vincennes. L'inspecteur-général avait approuvé la mutation, quand par malheur une faute grave vint priver Aurisse de cette faveur tant ambitionnée. Un soupçon du capitaine, pour un pompon volé à un camarade, le fit rayer de la liste des chasseurs de Vincennes. Alors la conduite d'Aurisse devint plus mauvaise. Un col de femme brodé, qu'un sergent-major conservait dans sa malle comme trophée d'une victoire ou d'une conquête, disparut. On accusa Aurisse d'avoir commis ce larcin, et l'on apprit que déjà il l'avait offert à la Catharino de Vincennes. Plusieurs autres objets avaient suivi la même destination.

Traduit devant le 2^e conseil de guerre, Aurisse avoue sa faute, et pour la justifier, il prétend qu'il avait perdu la tête, et que depuis qu'il avait fallu renoncer à l'espoir de tenir garnison à Vincennes il ne savait plus ce qu'il faisait. La prévention lui reproche aussi quelques autres délits d'abus de confiance avec des bourgeois, et tout cela pour plaire à la payse.

Le conseil, sur le rapport de M. Mévil, commandant-rapporteur, et malgré la plaidoirie de M^e Cartelier, condamne Aurisse à deux ans d'emprisonnement.

Faits divers.

Depuis que la publicité est devenue si difficile à acquérir, par suite de l'indifférence du public, les commerçants en sont aux expédients pour se faire connaître. Un coiffeur a trouvé le moyen de faire lire ses prospectus d'une manière assez originale. Les bons Parisiens se promenant le soir aperçoivent sur le trottoir quelque chose de jaune, de luisant... Ils s'approchent... ils regardent... c'est une pièce de 20 francs... voilà bien l'effigie, et tout aussitôt de ramasser au plus vite le louis; mais, ô surprise! c'est un louis en papier doré et qui contient... on le devine, une adresse de perruquier.

L'industrie est parfois ingénieuse.

— On ne se contente pas de donner la croix aux vivants. M. l'abbé Nion, archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg, mort il y a trois mois, vient d'être nommé membre de la Légion d'Honneur par ordonnance du 2 mai.

— On écrit de Naples, 16 avril :

« Lors des fouilles faites ces jours-ci à Pompéïa en présence et en l'honneur des deux archiducs d'Autriche, d'abord dans la maison dite d'Apollon et ensuite dans un autre édifice de la rue della Fortuna, il a été trouvé des objets d'art plastique offrant un grand intérêt, tant en plâtre, en marbre qu'en bronze, ainsi que trois tableaux en mosaïque, attachés au mur de l'intérieur et représentant des sujets homériques. Il a de plus été découvert à Cumes un petit temple dans lequel trois statues en marbre se trouvaient encore debout et en parfait état de conservation: l'une d'elles, d'un travail précieux, est considérée comme un chef-d'œuvre. Les deux princes ont suivi avec intérêt les fouilles qui s'exécutent à Pozzuoli, dont l'amphithéâtre sera entièrement déblayé. »

EXÉCUTION DE MARSAUD A BREST. — Il y a environ deux mois qu'un drame épouvantable se déroulait devant le tribunal maritime de Brest. Le malheureux capitaine du navire l'Alexandre et six hommes de son équipage avaient été cruellement immolés. Le navire et toute une riche cargaison étaient devenus la proie des assassins. Chaque déposition était accueillie par un frémissement d'horreur, et, à l'instant même où se prononçait cet arrêt solennel de mort que toujours on entend dans un morne silence, l'indignation de l'auditoire eut peine à contenir des signes d'approbation.

Aujourd'hui un grand acte de justice allait s'accomplir; c'était l'heure de la pitié. Marsaud, qui, assure-t-on, n'avait point perdu

jusqu'au dernier jour l'espoir d'une commutation de peine, avait hier au soir qu'il devait se préparer à mourir. Dès ce moment il ne songea plus qu'aux consolations de la religion, et fit appeler M. Graveran, curé de Brest.

L'exécution devait avoir lieu, à trois heures, sur la place du Château. Dès le matin, la foule se pressait autour de l'échafaud; sur les deux rives du port, les troupes de terre et de mer se déployaient en armes. A deux heures et demie environ, Marsaud quitta la prison de Pontanau, et venait s'embarquer dans le bateau qui l'attendait pour le conduire à la cale de passage située au milieu du quai Tourville, où s'était portée une foule immense. Au moment de débarquer, et à la vue de ce formidable appareil, le patient a semblé faiblir; mais aussitôt le vénérable ecclésiastique l'a ranimé en lui présentant le crucifix; Marsaud l'a embrassé avec transport, en remerciant d'un signe de tête M. l'abbé Graveran.

Une voiture attendait Marsaud au lieu du débarquement; mais il a refusé d'y monter. Placé entre son confesseur et le bourreau, il a parcouru d'un pas assuré toute la ville, du côté de Brest, et la rue des Sept-Saints, conduisant à l'esplanade du château.

Arrivé à l'échafaud, il a embrassé le prêtre avec effusion, et s'est ensuite livré à l'exécuteur. On l'a attaché sur la planche; il est demeuré quelques minutes dans cette situation, l'exécuteur ne pouvant détacher la corde qui tenait le couteau suspendu sur la tête du coupable. Des cris d'impatience se sont fait entendre parmi les spectateurs; le bourreau a coupé la corde retenue par des nœuds, le fer est tombé et Marsaud a cessé de vivre.

— Un nouveau vol vient d'être commis sur la malle-poste. C'est la deuxième fois depuis trois semaines que cela arrive entre Villeneuve et Charenton. Le courrier Collob, de Lyon, l'un des plus vigilants serviteurs de l'administration, a été la victime de cette dernière spoliation; c'est en coupant la bâche de l'impériale de sa voiture que l'on est parvenu à lui soustraire cinq articles de valeur. Le vol a été consommé entre deux et trois heures du matin. Ces attentats, qui se multiplient aux environs de la capitale, appellent la sérieuse attention de la police.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Pour guérir promptement les rhumes, affections catarrhales, toux spasmodiques, on doit prendre, mêlé à l'eau aussi chaude que possible, deux cuillerées à bouche de Sirop de Johnson (1).

(1) Chez M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon, et au dépôt dans chaque ville.

BOURSE DE PARIS DU 16 MAI.

Jusqu'au moment de l'ouverture, la rente est restée à 81 72 1/2, à peu près sans affaires. Le 5 0/0 ayant baissé immédiatement après l'ouverture, il a entraîné le 3 0/0 dans son mouvement.

Cinq pour cent.	111 10	111 10	111 10	111 10
Quatre pour cent.	101 90			
Trois pour cent.	81 45	81 45	81 45	81 45
Rentes de Naples.	101 95	101 95	101 95	101 95
Actions de la banque.	2705			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 19 mai 1839. — Deuxième début de M^{me} Miller, 1^{re} dugazon. — L'ECLAIR, opéra. — Six heures 1/2.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

DICTIONNAIRE

GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES

DICTIONNAIRES FRANÇAIS,

PAR NAPOLEON LANDAIS.

2 volumes. — Prix : 26 francs.

Chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, 6, au centre de la rue. (301)

Nouvelle Publication.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES ENFANTS, considérées dans leurs rapports avec l'organogénie et les développements du jeune âge;

PAR RICHARD (DE NANCY),

Chevalier de la Légion d'Honneur, docteur en médecine, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité, professeur d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine de Lyon.

1 fort volume in-8°, papier vélin. — Paris et Lyon, 1839.

Prix, broché : 8 fr. (319)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1314) Mardi prochain vingt-un mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, d'un mobilier saisi consistant en tables, chaises, commode, placards, fauteuil, lits garnis, pendule, glaces, batterie de cuisine, etc.

(1395) VENTE PAR CONTINUATION

Après le décès de M^{lle} Claudine Vessière, veuve Gustelle.

Le mardi vingt-un mai mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères de l'argenterie et des bijoux dépendant de la succession de ladite défunte.

Cette vente est faite à la requête des héritiers et en vertu d'une ordonnance en forme.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1813) Le mardi 28 mai 1839, à midi, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M^e Tavernier, notaire à Lyon, à l'adjudication volontaire, aux enchères, d'une maison de campagne et ses dépendances, situées à Villeurbanne, avec clos attenant de la contenue de trois bichérées environ.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Tavernier, rue Bât-d'Argent, n° 22.

Etude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

(1814) A VENDRE. — Belle prairie, située sur la commune de Saint-George-de-Rencins, de la superficie de soixante bichérées locales, du prix de 30,000 f.

ANNONCES DIVERSES.

(6520) A VENDRE. — Le beau café connu sous le nom de Café Statuaire, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientèle, été comme hiver. S'y adresser.

(6530) A VENDRE à un prix modéré. — Deux voitures à quatre roues, de formes différentes.

S'adresser rue de Berry, n° 1, près la rue Royale.

(6537) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bichérées attenantes, située à St-Genis-Laval.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(1803) A LOUER DE SUITE. — Grande maison, au milieu d'un clos de huit bichérées, propre à toute espèce d'établissement industriel ou résidence d'agrément, située à la Guillotière et ayant une entrée sur le faubourg, avec salle d'ombrage, jardin anglais, bosquet, grotte, pavillon et eaux abondantes; on peut y établir de vastes ateliers et entrepôts.

S'adresser à M. Floret, propriétaire, rue de Puzy, 9.

(6450) A LOUER de suite. — Grand magasin d'entrepôt, sur le quai du Port-d'Ainay.

S'adresser à MM. Barrillon aîné et fils, quai d'Orléans, n° 15.

(6527) AVIS. — On trouvera toujours des billards à la nouvelle France, parfaitement confectionnés, soit neufs, soit de hasard, chez le sieur Grimaud, rue Tronchet, n° 7, au 2^e, aux Brotteaux, à l'extrémité du cours Morand.

AVIS. — On demande un élève en pharmacie ou un pharmacien reçu, pour gérer une pharmacie à Lyon.

S'adresser à M. Boitel, pharmacien. (6538)

(6534) On demande à louer pour la St-Martin prochaine une petite maison avec jardin de 1, 2 ou 3 bichérées, clos de murs, à la Croix-Rousse ou aux environs.

S'adresser chez M. Grosset, limonadier, cours d'Herbouville, 19.

AVIS.

(8120) Une personne exerçant une industrie avantageuse désirerait trouver un jeune homme pour le former dans son commerce. Il serait logé, et, si les convenances s'y trouvaient, il pourrait être nourri dans la maison. Des conditions faites avec les parents pourraient même lui procurer un intérêt qui assurerait son avenir. Toutes facilités seraient accordées aux parents.

S'adresser, de deux à quatre heures, quai de Flandres, n° 161, au 1^{er}.

NOUVELLES MÉCANIQUES SIMPLIFIÉES.

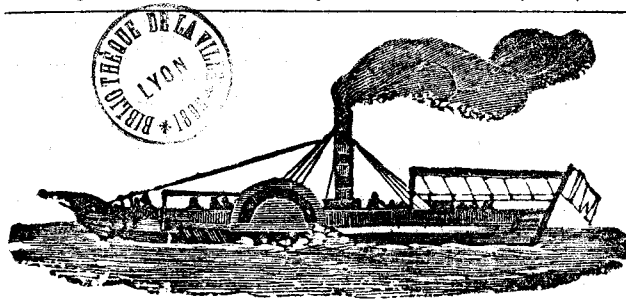
Le sieur DAVID, mécanicien, breveté pour les mécaniques à canettes et à dévider, vient encore de les simplifier en les perfectionnant. S'adresser, pour les voir, dans son atelier, côte St-Sébastien, à Lyon. Il confectionne aussi celles à la Jacquard, ourdissoirs, etc. (6500)

AVIS.

DIRECTION DES DOUANES DE MARSEILLE.

Le 2 juin 1839, adjudication sous soumissions cachetées des effets d'équipement à fournir aux brigades de la direction de Marseille pendant trois ans, à dater du 1^{er} juillet 1839.

Le cahier des charges qui détermine les conditions de cette fourniture est déposé à la direction de Marseille et aux inspections de Paris et Lyon. (6535)



(190) NOUVEAU SERVICE DE LA SAONE.

LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR

L'AIGLE N° 1

Partira de LYON les jours impairs, et de CHALON les jours pairs, à cinq heures du matin.

La marche supérieure, la beauté et le confortable de ses emménagements offrent à MM. les voyageurs tous les avantages qu'ils avaient droit d'attendre d'une nouvelle entreprise.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES, RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

(2071) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciatiques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 f.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)



NOUVEAU BREVET.

BALANCES - BASCULES POIDS ET MESURES AU SYSTÈME DÉCIMAL,

Chez BERANGER et C^e, brevetés, Rue des Forces, à Lyon,

Fournisseurs des poids publics des villes d'Aubenas, Annonay, Crest, St-Etienne, St-Laurent, Mâcon, Montbrison, Montélimar, Montmerle, Privas, Le Péage, Le Puy, Pont-de-Vaux, Roanne, Romans, Tarare, Tournon, Valence, et autres.

Des prospectus offrant des avantages aux communes pour ces établissements sont envoyés franco par la manufacture sur la demande des maires. (Affranchir.) (8121)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M^{me} veuve Grosperre.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

EAU DE METTEMBERG.

Cette eau, dûment autorisée, est propre à guérir les suites des maladies cutanées, de la suppression ou diminution de la transpiration.

S'adresser à l'inventeur, le chevalier de Mettemberg, médecin spécial, à Paris.

Le dépôt légal de ce remède spécifique est toujours à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, où l'on reçoit en même temps un paquet également cacheté, contenant les instructions authentiques y relatives; 2° à Villefranche, à la pharmacie de l'hospice; 3° à Mâcon, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu; 4° au Puy, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. (2094)

(6536) A VENDRE. — Atelier complet de menuiserie et tour en l'air, avec ses divers outils, à Ste-Foy-lez-Lyon. S'adresser, sur les lieux, chez M^{me} veuve Moulin.

(8126) A VENDRE de suite. — Un fonds de marchand de porcelaine, cristaux, faïence, etc., avec ou sans marchandises, situé rue St-Pierre, 9. — S'y adresser.

A dater de ce jour, on vendra à des prix très-avantageux une grande partie de ces marchandises.

(309) A CÉDER, pour cause de changement de position. — Un externat de 40 à 45 jeunes enfants, situé dans un des quartiers les plus riches et les plus fréquentés de la ville. S'adresser à MM. Giberton et Brun, libraires, petite rue Mercière, 11.

(6529) QUAI DE L'HOPITAL, 77. Forcé de quitter cette ville, un fabricant de porcelaine de Limoges offre un grand assortiment de services de table à des prix très-modérés, depuis 30 francs jusqu'à 60; il est très-bien assorti pour limonadiers et ornements de cheminées; il espère que les amateurs de ces belles vaisselles voudront bien le visiter.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.